



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

N° 41/2025

024-212400915-20251201-2025_41-DE
Reçu le 03/12/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'an deux mille vingt cinq
Le 1^{er} décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 27 décembre 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Claudia STAUBMANN, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Eric CHERON, Anaïs SARDAN a donné procuration à Frédéric VARGUES, Martine CONSTANT, Daniel MAURIE

OBJET : Suppression de poste « Départ retraite »

Vu l'article L.253-5 du code général de la fonction publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21/11/2025,

Madame la Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :
Agent de maîtrise principal – Agent technique polyvalent,

Actuellement à 35heures hebdomadaires,

Au motif de départ à la retraite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De supprimer l'emploi d'Agent de maîtrise principal à 35 heures hebdomadaires,
- D'adopter les modifications ainsi proposées,
- D'autoriser Madame la Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

A CENAC ET SAINT JULIEN, le 02 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

